

LETTRE D'INFORMATION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

22 mai 2020

Chère Collègue, Cher Collègue,

Alors que nos activités reprennent une allure quasi normale, naturellement entourées de toutes les précautions sanitaires exigées, les loisirs occupent une place toute particulière dans ce mouvement de réappropriation de notre espace. Cette lettre d'info 35 vous suggère, au cours de ce week-end prolongé, un ensemble de visites de monuments et de parcours touristiques au cœur de notre territoire métropolitain. Mieux, dans le cadre des contrats de réciprocité qui unissent Tours Métropole Val de Loire à l'ensemble de tous les territoires limitrophes, c'est une offre globale et partagée qui vous est proposée pour découvrir sites et lieux souvent inconnus alors qu'ils sont à portée de regard et si près du cœur. Bonne lecture, belles découvertes et bon week-end. Avec toute mon amitié.

Philippe BRIAND
Président de Tours Métropole Val de Loire

POINT SUR LA LIVRAISON DE MASQUES POUR LES COMMUNES

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, Tours Métropole Val de Loire a procédé dès le début du mois d'avril à la commande de **400 000 masques lavables et réutilisables**, certifiés AFNOR SPEC076, auprès de la société Médical Z, basée à Saint-Avertin et à près de **700 000 masques FFP1 et FFP2** auprès de la Région Centre Val de Loire et d'un autre fournisseur.

Les masques lavables et réutilisables :

En ce qui concerne les masques Médical Z, comme annoncé dans notre lettre du 4 mai, la production bat son plein. Cette semaine quelques **55 000 masques** ont été répartis auprès des communes, de Berthenay, Druye, Saint-Genouph, Villandry, Saint-Etienne-de-Chigny, Mettray, Parçay-Meslay, Savonnières, Rochecorbon, La Membrolle. Ces communes reçoivent l'ensemble de leur dotation, à savoir un masque par habitant. Les autres communes du territoire ont reçu une première dotation spécifique afin de pouvoir commencer leur distribution et continueront à être dotées dans les jours qui viennent.

Des masques FFP1 pour patienter

Il convient de rappeler également que chaque commune a reçu, début mai, des masques en papier FFP1 à raison d'un masque par habitant, permettant ainsi de répondre immédiatement à l'attente des habitants face à la pénurie.

C'est donc depuis plusieurs semaines des dispositifs de protection complémentaires et en continu qui sont diffusés et proposés à nos concitoyens. Ils permettent de contrôler et limiter la propagation du virus.

REPRISE ÉCONOMIQUE AUTOUR DU TOURISME

POINT SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SUR LE SECTEUR DU TOURISME

Durant les deux mois de confinement, le secteur touristique a été particulièrement touché par l'arrêt brutal de ses activités. Selon les premières estimations, l'impact du Covid-19 sur l'activité touristique d'hébergement dans la région Centre Val de Loire est désormais chiffrable : les résidences de touristes et hôtelières de la région font face à un manque à gagner de plus de 12 millions d'euros sur les mois de mars à mai ! Pour les sites de visites, on estime à 76 millions d'euros la perte de recette sur les dépenses des visiteurs sur les deux derniers mois. Ce chiffre pourrait même atteindre entre 159 millions et 242 millions d'euros si la reprise d'activité variait entre 60% et 20% dès le mois de juin. Pour compléter et affiner cette approche, Tours Métropole Val de Loire vient de sortir sa note de conjoncture concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité touristique métropolitaine et départementale https://tours-metropole.fr/sites/default/files/note_de_conjoncture_tourisme_mai_2020_0.pdf

AIDES FONDS RENAISSANCE

Le dispositif « **Fonds Renaissance** », piloté par la Région Centre Val de Loire, accompagné par la Banque des territoires et alimenté par les Métropoles et les communautés de communes volontaires, est **destiné aux entreprises de moins de 20 salariés et aux propriétaires de sites touristiques privés de la Région**, sur présentation d'un plan de relance. Il permet d'obtenir une avance remboursable allant de 5 000€ à 20 000€, sans intérêt ni garantie, avec remboursement sur trois ans et différé d'un an.

Tours Métropole Val de Loire est partenaire du dispositif Fonds Renaissance à hauteur de 300 000 €. Pour accompagner les acteurs économiques du territoire qui souhaitent bénéficier de cette aide. Toutes les informations sont disponibles sur www.tours-metropole.fr. Un interlocuteur unique est à votre disposition au sein de la Métropole : Olivier BODIN – 02 47 80 33 00 / o.bodin@tours-metropole.fr

PLAN TOURISME

Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé **une plateforme** pour permettre à chaque **entreprise de la filière tourisme** d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier. Cet outil spécifique est disponible immédiatement à cette adresse : <https://www.plan-tourisme.fr/>

VERS UNE RÉOUVERTURE DES SITES DE VISITE ET HÉBERGEMENTS

Après plusieurs semaines de fermeture forcée, certains établissements touristiques situés sur notre territoire entrevoient la sortie de crise.

Une trentaine de sites et châteaux de la Loire a en effet obtenu l'autorisation d'ouverture de la préfecture d'Indre-et-Loire. Tous garantissent le respect d'un protocole sanitaire pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

Parallèlement, un certain nombre d'hôtels ont également rouvert leurs portes sur le territoire métropolitain. Une liste a été établie à la date du 13 mai 2020 en fonction des informations disponibles et sous réserve de toute disposition réglementaire. Dans tous les cas il est recommandé de contacter l'hôtel par téléphone ou par email pour s'assurer de son ouverture au moment de la réservation.

Les indicateurs mis en place par l'Office de Tourisme Métropolitain montrent une réelle tendance à la reprise des demandes d'information et de conseils pour les offres touristiques depuis la levée du confinement.

PROMOTION D'UNE OFFRE DE TOURISME DE PROXIMITÉ

Au-delà de l'accueil téléphonique traditionnel, l'Office de Tourisme Métropolitain a développé un Tchat sur son site internet www.tours-tourisme.fr qui reçoit entre 5 et 10 demandes par jour.

Il faut noter également que pour s'adapter à la situation de reprise et susciter l'envie de sortir ou de visiter des lieux dans le cadre d'un tourisme dit de proximité, plusieurs offres sont proposées ou seront remises en



avant ces prochaines semaines :

- Mise en place d'une offre couplée « location de vélo depuis Tours + entrée dans les jardins Villandry) pendant les deux WE prolongés (Ascension + Pentecôte).

tours-tourisme.fr

- Lancement d'une campagne de communication autour des **36 randonnées métropolitaines** qui permettent de découvrir seul, en famille ou entre amis, toutes les beautés et caractéristiques du territoire

tours-metropole.fr/rando

- Promotion des boucles à vélo et de l'offre Loire à Vélo

www.mobilite.tours-metropole.fr/index.php?idtf=69

Dans la perspective de la fin des limites de circulation sur le territoire national annoncée pour le mois de juillet, l'**Office de Tourisme métropolitain** et **Tours Métropole Val de Loire** s'inscrivent dans une campagne régionale déclinée en TV nationale et sur les Réseaux Sociaux ainsi qu'une action spécifique menée avec les Offices du Tourisme du département. Enfin, une campagne digitale « Tours l'inattendue » spécifique à la destination sera menée dès le mois de juin.

INFORMATION PRÉFECTURE

CALENDRIER DE L'INSTALLATION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET MÉTROPOLITAIN

Le 23 mars 2020, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a été promulguée. Elle prévoyait un maintien en fonction exceptionnel des conseillers municipaux, ainsi que des exécutifs locaux. Il n'était pas envisageable de laisser les Mairies et les Intercommunalités sans gouvernance alors qu'elles sont un échelon incontournable de la gestion de crise.

Ce lundi 18 mai, cette prolongation exceptionnelle a pris fin en application du décret du 14 mai publié vendredi dernier (15/05). Les exécutifs resteront en fonction jusqu'à l'élection du maire par le nouveau conseil municipal, dans les conditions habituelles d'une telle transition et en continuant à pouvoir gérer les affaires courantes, y compris la crise bien entendu.

Les conseils municipaux élus au complet le 15 mars 2020 s'installeront entre le 23 mai et le 28 mai dans les conditions sanitaires prescrites par l'avis du Comité scientifique transmis précédemment.

Concernant les conseils métropolitains, l'installation du « nouveau » conseil métropolitain sera fonction de la date qui sera annoncée par le Gouvernement pour la tenue du second tours des élections municipales.